



## Fiche de données de sécurité Selon le règlement (CE) 'No. 2020/878

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	8622A	<b>Date de Révision:</b>	13/01/2023
	<b>Nom du produit:</b>	CARBOMASTIC 15LT - A	<b>Remplace:</b>	27/09/2022
			<b>Numéro de version:</b>	2
	<b>UFI Code:</b>	Non déterminé		
	<b>Nanoform:</b>	No		
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Veuillez vous reporter à la fiche technique. Conseillé contre: autres que recommandés.		
	<b>Produit à mélange avec:</b>	CARBOMASTIC 15LT - B		
	<b>Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:</b>	1 / 1		
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>			
	<b>Fabricant:</b>	Api S.p.a. Via della tecnologia, 7 Z.I San Marco 07041 Alghero (SS) Italy		
	<b>Société/Entreprise:</b>	Carboline Italia, S.p.a. Via Margherita Viganò De Vizzi, 77 20092 Cinisello Balsamo (MI) Italy		
		Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium +39 0294759236 Cinisello Balsamo, Italy		
	<b>Fiche technique produite par:</b>	Paiotta, Alice - hms@carboline.com		
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence:</b>	CHEMTREC +1 703 5273887 (À l'extérieur de nous) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification Selon la classification, l'étiquetage et la réglementation des emballages (CE) 1272/2008

**Mentions de danger**

Liquide inflammable, catégorie 3	H226
Irritation cutanée, catégorie 2	H315
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317
Irritation des yeux, catégorie 2	H319
Toxicité aiguë, inhalation, catégorie 4	H332
Stot, exposition répétée, catégorie 1	H372
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412

**2.2 Éléments d'étiquetage****Symbole (s) du produit****Mention d'avertissement**

Danger

**Nommé des produits chimiques sur l'étiquette**

éthylbenzène, xylène, bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane, quartz sio2, poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped, phenol, methylstyrenated

**Mentions de danger**

Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation des yeux, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë, inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Stot, exposition répétée, catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Phrases de précaution**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**2.3 Autres dangers**

Aucune information

**Résultats des évaluations TBP et VPVB:**

Le produit ne répond pas aux critères de PBT / VPVB conformément à l'annexe XIII.

**Propriétés perturbatrices endocrines - toxicité**

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information

**Propriétés perturbatrices endocrines - écotoxicité**

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable

**3.2 Mélanges****Substances Dangereuses**

<u>Nom selon EEC</u> <u>Einec No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>Atteindre le regist</u> <u>n °</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	<b>SCL Value:</b> <b>ATE Value:</b> <b>M-Factor:</b>
bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl] propane 216-823-5 1675-54-3 01-2119456619-26	10 - <25	H315-317-319-411  Aquatic Chronic 2, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1	<b>SCL Value:</b> - <b>ATE Value:</b> - <b>M-Factor:</b> -
poly(bisphenol a-co- epichlorohydrin), glycidyl end- capped 607-500-3 25036-25-3 Aucune information	10 - <25	H315-317-319  Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1	<b>SCL Value:</b> - <b>ATE Value:</b> - <b>M-Factor:</b> -
quartz sio2 238-878-4 14808-60-7 Aucune information	10 - <25	H372  Stot re 1	<b>SCL Value:</b> - <b>ATE Value:</b> - <b>M-Factor:</b> -

phenol, methylstyrenated 270-966-8 68512-30-1 01-2119555274-38	10 - <25	H315-317-332-412  Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1	<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -
xylène 215-535-7 1330-20-7 01-2119488216-32	2.5 - <10	H226-304-312-315-319-332-335-373  Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Inhalation, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI	<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -
aluminium en poudre (stabilisée) 231-072-3 7429-90-5 01-2119529243-45	2.5 - <10	H228  Réaction d'eau. 2	<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -
Silice amorphe 614-122-2 67762-90-7 Aucune information	1.0 - <2.5		<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -
hydrocarbures, c9, aromatiques 265-199-0 01-2119455851-35	0.1 - <1.0	H226-304-335-336-411  Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 3, Skin Cracking, STOT SE 3 NE, STOT SE 3 RTI	<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -

éthylbenzène 202-849-4 100-41-4 01-2119489370-35	0.1 - <1.0	H225-304-332-373-412  Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, STOT RE 2	<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -
---	------------	--	--

**Remarques:** Note P

**Informations Complémentaires:** Le texte des instructions de danger CLP indiqué ci-dessus (le cas échéant) est indiqué dans la section 16.

## Section 4: Mesures des premiers soins

### 4.1 Description des mesures de premiers soins

**Notes générales:** Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

**Après l'inhalation:** Amener la victime à l'air libre.

**Après le contact de la peau:** Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**Après le contact visuel:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

**Après ingestion:** Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### Auto-protection du premier aidé:

Aucune mesure ne doit être prise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne fournissant de l'aide pour donner une réanimation de bouche à bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de le retirer ou portez des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Toxique par inhalation. Toxique pour la reproduction.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un examen médical immédiat est requis. Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

**Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées:** Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information

### 5.3 Conseils aux pompiers

La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Eau pulvérisée/Poudre sèche/Mousse résistant à l'alcool/Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1 Pour le personnel non urgent

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

#### 6.1.2 Pour les intervenants d'urgence

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

### 6.4 Référence à d'autres sections

**Instructions supplémentaires:** Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions à éviter:** Sources directes de chaleur.

**Conditions de stockage:** Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

### 7.3 Utilisation finale spécifique (s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Ingrédients avec des limites d'exposition professionnelle (FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>LTEL PPM</u>	<u>Stel ppm</u>	<u>Stel Mg / M3</u>	<u>Ltel mg / m3</u>
bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane	1675-54-3				
poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped	25036-25-3				
quartz sio2	14808-60-7				0.1
phenol, methylstyrenated	68512-30-1				
xylène	1330-20-7	50	100	442	221
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5				5 10 5
Silice amorphe	67762-90-7				

hydrocarbures, c9, aromatiques

éthylbenzène 100-41-4 20 100 442 88.4

**Nom** **No.-CAS** **Note OEL**

bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane 1675-54-3

poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin),  
glycidyl end-capped 25036-25-3

quartz sio2 14808-60-7

phenol, methylstyrenated 68512-30-1

xylène 1330-20-7 skin

aluminium en poudre (stabilisée) 7429-90-5

Silice amorphe 67762-90-7

hydrocarbures, c9, aromatiques

éthylbenzène 100-41-4 skin

**Conseils supplémentaires:** Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.**Nom Chimique:**

bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane

**EC Non:**

216-823-5

**No.-CAS:**

1675-54-3

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					0.75 mg/kg bw/day		0.75 mg/kg bw/day
Inhalation		12.25 mg/m3		12.25 mg/m3				
Dermique		8.33 mg/kg bw/day		8.33 mg/kg bw/day		3.571 mg/kg bw/day		3.571 mg/kg bw/day

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.006 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.996 mg/L
Eau marine	0.0006 mg/l
Sédiments marins	0.0996 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	0.196 mg/kg
air	

**Nom Chimique:**

phenol, methylstyrenated

**EC Non:**

270-966-8

**No.-CAS:**

68512-30-1

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							0.2 mg/kg bw/day
Inhalation				1.4 mg/m <sup>3</sup>				0.35 mg/m <sup>3</sup>
Dermique				3.5 mg/kg bw/day				1.7 mg/kg bw/day

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	14 µg/L
Sédiments d'eau douce	1064 mg/kg dw
Eau marine	1.4 µg/L
Sédiments marins	106 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	2.4 mg/L
sol (agricole)	212 mg/kg dw
air	

**Nom Chimique:**

xylène

**EC Non:**

215-535-7

**No.-CAS:**

1330-20-7

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							1.6 mg/kg bw/day
Inhalation	289 mg/m <sup>3</sup>	289 mg/m <sup>3</sup>		77 mg/m <sup>3</sup>	174 mg/m <sup>3</sup>	174 mg/m <sup>3</sup>		14.8 mg/m <sup>3</sup>
Dermique				180 mg/kg bw/day				108 mg/kg bw/day

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg
Eau marine	0.327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	6.58 mg/L
sol (agricole)	2.31 mg/kg
air	



**Nom Chimique:**

aluminium en poudre (stabilisée)

**EC Non:**

231-072-3

**No.-CAS:**

7429-90-5

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							3.95 mg/kg bw/day
Inhalation			3.72 mg/m <sup>3</sup>	3.72 mg/m <sup>3</sup>				
Dermique								

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	
Sédiments d'eau douce	
Eau marine	
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	
air	

**Nom Chimique:**

hydrocarbures, c9, aromatiques

**EC Non:**

265-199-0

**No.-CAS:****DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							11 mg/kg bw/day
Inhalation				150 mg/m <sup>3</sup>				32 mg/m <sup>3</sup>
Dermique				25 mg/kg bw/day				11 mg/kg bw/day

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	
Sédiments d'eau douce	
Eau marine	
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	
air	

**8.2 Contrôles de l'exposition****Protection personnelle****Protection respiratoire:** Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs.**Protection des yeux:** Lunettes de sécurité à protection intégrale.**Protection des mains:** Gants en caoutchouc ou en plastique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Tablier en caoutchouc ou en plastique.**Autres équipements de protection:** Aucune information**INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Colour:	Grey and red
Etat Physique	Liquide
Odeur	SOLVANT
Seuil d'odeur	Non déterminé
pH	Non déterminé
Point de fusion / point de congélation (° C)	Non déterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	130 - Non déterminé
Point de flash, (° C)	24
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé
LLOWER ET LIMIT EXPLOSIVE UPPER	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur relative	> 1 (air=1)
Densité et / ou de la densité relative	Non déterminé
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non déterminé
Température automatique (° C)	Non déterminé
Température de décomposition (° C)	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Not applicable to liquids

### 9.2 Autres informationsFR

Contenu COV G / L:	380.00
Des grammes de COV par litre de produit de revêtement tels que appliqués par ISO 11890-1 et / ou ISO 11890-2.	
Gravité spécifique (g / cm <sup>3</sup> )	1.25

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Risque d'ignition.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

LD50 oral: Aucune information disponible.

Inhalation LC50: Aucune information disponible.

Derme LD50: Aucune information

Irritation: Irritant de la peau et des yeux

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Stot re 1

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Poussière / Brouillard DL50</u>
1675-54-3	bis[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	5000 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal, rat M-F)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
25036-25-3	poly(bisphénol a-co-épichlorohydrin), glycidyl end-cappé	>2000 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal-rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
68512-30-1	phénol, méthylstyrénaté	>2000 mg/kg (oral, rat)	>2000 mg/kg (dermal, rat)	Aucune information	Aucune information	4.9 mg/L (inhalation, aérosol, rat)
1330-20-7	xylène	>2000 mg/kg (oral-rat)	1100 mg/kg (ATE dermal-rabbit)	11 mg/L (ATE inh/vapour)	4500 ppmV (ATE inh -Gas)	1.5 mg/L (ATE inh/dust/mist)
7429-90-5	aluminium en poudre (stabilisée)	>2000 mg/kg (oral-rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information	>5 mg/L (rat-dust/mist, 4h)
67762-90-7	Silice amorphe	6350 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal-rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
	hydrocarbures, c9, aromatiques	3592 mg/kg	>3160 mg/kg	>6193 mg/m <sup>3</sup>	Aucune information	Aucune information
100-41-4	éthylbenzène	3500 mg/kg rat, oral	5510 mg/kg, rabbit	4000 ppm, rat, 4h	10000 ppm	1.5 mg/L

**Informations Complémentaires:**

Aucune information

**11.2 Information on other hazards****Propriétés perturbatrices endocrines - toxicité**

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité:**

EC50 48HR (Daphnia): Aucune information

IC50 72HR (algues): Aucune information

LC50 96HR (poisson): Aucune information

**12.2 Persistance et dégradabilité:** Aucune information**12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Aucune information**12.4 Mobilité dans le sol:** Aucune information**12.5 Résultats des évaluations TBP et VPVB:** Le produit ne répond pas aux critères de PBT / VPVB conformément à l'annexe XIII.**12.6 Endocrine disrupting properties****Propriétés perturbatrices endocrines - écotoxicité**

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information

**12.7 Autres effets néfastes:** Aucune information

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
1675-54-3	bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane	1.8 mg/l (Daphnia magna, EC50, 48h,static)	11 mg/l (Scenedesmus capricornutum,EC50r, 72h)	1.5 mg/L (Rainbow trout), 3.6 mg/L (fish)
68512-30-1	phenol, methylstyrenated	14 - 51 mg/L (Daphnia) (OECD TG 202)	15 mg/L (Algae) (OECD TG 201)	25.8 mg/L (Fish) (OECD TG 203)
1330-20-7	xylène	165 mg/L (Daphnia magna 24h)	3 - 5 mg/L (Selenastrum sp.)	2 - 11 mg/L (Roccus saxatilis), 8.2 mg/L (Salmo gairdneri), 13.5 mg/L (Lepomis macrochirus), 21.0 mg/L (Pimephales promelas)
	hydrocarbures, c9, aromatiques	3.2 mg/L (Daphnia Magna)	Aucune information	Aucune information
100-41-4	éthylbenzène	1.37 mg/l	Aucune information	32 mg/l (Bluegill)

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**Code européen des déchets:** Aucune information

**Code des déchets d'emballage:** Aucune information

## RUBRIQUE 14: Informations relatives aux transports

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 UN-number or ID number	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Peinture	Peinture	Peinture	Peinture
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Environmental Hazards	Polluant marin: non	Polluant marin: non	Polluant marin: non	Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

EMS-NO.:

F-E, S-E

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments IMO Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

**15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:**

Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark: Indisponible

Code de Mal danois: Indisponible

Code de mal danois - mélange: Indisponible

Numéro d'enregistrement des produits suédois: Indisponible

Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège:	Indisponible
Germany WGK Class:	Indisponible
Directive 2004/42/CE :	500 g/L (subcat j)
Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):	P5c
Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	Entrée 3, 40
Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:	Aucune information
Tableaux des maladies professionnelle concernés:	Aucune information

**Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:**

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>
----------------	----------------------

Non applicable

**SVHC - Substances of very high concern (Candidate List - Art. 59 REACH):**

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>
----------------	----------------------

Non applicable

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Raisons de révision**

Propriétés de substance et / ou de produit modifiées en section (s):

- 01 - Identification
  - 02 - Identification des dangers
  - 03 - Composition/informations sur les composants
  - 05 - Mesures de lutte contre les incendies
  - 08 - Contrôles d'exposition / protection personnelle
  - 09 - Propriétés physiques et chimiques
  - 11 - Informations toxicologiques
  - 12 - Informations écologiques
  - 13 - Informations d'élimination
  - 14 - Informations sur le transport
  - 15 - Informations réglementaires
- Énoncé (s) de révision a changé

Aucune information

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispra, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m <sup>3</sup>	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer

UN Nations Unies  
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
IATA Association Internationale pour le Transport Aérien  
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.  
IBC Grand Reservoir Vrac  
RTI Irritation des voies respiratoires  
NE Effets narcotiques  
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
OMI Organisation maritime internationale  
Note P: La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.  
Note 10: La classification comme cancérigène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous  
poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique  $\leq 10 \mu\text{m}$ .

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.